



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS RELATIF AU RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE RESERVE AUX BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DANS LE CORPS DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

En application de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique, un recrutement de personnes en situation de handicap par voie contractuelle est prévu dans le corps des conservateurs du patrimoine, spécialité musées.

Nombre de poste offert : 1. Catégorie : A. Localisation du poste : Paris (75)

### **Description de l'emploi :**

Placés au sein ou à la tête d'institutions patrimoniales, les conservateurs du patrimoine ont pour mission d'étudier, de classer, de conserver, d'entretenir, d'enrichir, de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine. Ils en favorisent le partage avec les publics les plus larges. Ils participent et veillent à l'approfondissement de la recherche scientifique appliquée au patrimoine.

### **Conditions d'inscription:**

- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.5212-2 du code du travail ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat membre partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- être en position régulière au regard des obligations de service national ;
- être titulaire d'une licence ou d'un diplôme classé au moins au niveau 6 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces diplômes ;
- ne pas avoir la qualité de fonctionnaire.

### **Modalités d'inscription :**

#### **Ouverture des inscriptions et date limite de dépôt des candidatures**

Les inscriptions seront ouvertes **du 9 octobre 2023, 12 heures, au 8 novembre 2023, 17 heures.**

Pour s'inscrire, les candidats devront constituer et transmettre un dossier d'inscription complet comprenant les documents suivants :

- un curriculum vitae faisant notamment état du parcours de formation académique et professionnel du candidat et des compétences acquises, notamment, lorsqu'elles sont pertinentes pour l'accès au corps d'accueil ;
- une copie des titres et diplômes détenus ;
- une lettre de motivation circonstanciée détaillant le projet professionnel, du candidat, le parcours professionnel et les projets scientifiques menés dans ce cadre ;
- le cas échéant, la liste des références de vos productions scientifiques et de vos publications (thèse de doctorat, mémoire de master, article, séminaire, colloque, ouvrage, etc.). Chacune sera accompagnée d'un court descriptif mettant en avant votre rôle (auteur, co-auteur, contributeur, etc.) et la pertinence de la production au regard des missions des conservateurs du patrimoine.

- une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier du bénéfice de l'obligation d'emploi ;
- un certificat médical de demande d'aménagements pour l'audition.

### Transmission du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : **tejad.mazel@culture.gouv.fr**.

En cas de difficulté dans la transmission par voie électronique, le dossier pourra être transmis par voie postale à l'adresse suivante :

Recrutement BOETH/CSVT  
Ministère de la culture  
DGPA/SDAFIG/BRH  
182 rue Saint Honoré  
75001 Paris

Attention : tout dossier transmis incomplet ou hors délai ne pourra être pris en considération.

### Nature et déroulement de la sélection :

Une commission effectuera une première sélection des candidats à partir des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. La liste des candidats retenus pour un entretien sera publiée au plus tard le 21 novembre 2023 sur le site du ministère de la culture (lien mentionné ci-dessous).

Les auditions sont prévues entre les 1<sup>er</sup> et 5 décembre 2023. Les candidats sélectionnés seront informés du lieu et de l'horaire de convocation, par courriel, au plus tard 10 jours avant la date de l'audition.

Le nom du candidat retenu à l'issue des entretiens sera publié au plus tard le 10 décembre 2023 sur le site du ministère de la culture (lien mentionné ci-dessous).

La date de prise de fonction est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La personne recrutée sera amenée à suivre une formation rémunérée de 18 mois à l'Institut national du patrimoine (INP), à l'issue de laquelle elle sera susceptible d'être titularisée dans le corps des conservateurs en fonction des résultats obtenus. Le poste définitif, les fonctions exercées et sa localisation, sera déterminé à l'issue de la scolarité.

### Calendrier de la procédure :

Inscriptions	Date d'ouverture	9 octobre 2023
	Date de clôture	8 novembre 2023
	tejad.mazel@culture.gouv.fr	
Date limite de transmission du dossier de candidature	8 novembre 2023	
Résultats de la sélection sur dossier	21 novembre 2023 <a href="https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Conservateur-du-patrimoine">https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Conservateur-du-patrimoine</a>	
Audition	Entre le 1 <sup>er</sup> et le 5 décembre 2023 à Paris	
Résultats	10 décembre 2023 <a href="https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Conservateur-du-patrimoine">https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Conservateur-du-patrimoine</a>	

